

**AVIS IMPORTANT**

**LE PRÉSENT AVIS S'ADRESSE UNIQUEMENT AUX PERSONNES SUIVANTES :**

**PERSONNES IDENTIFIÉES DANS LA LISTE « B » CRÉANCIERS GARANTIS À  
TITRE DE DÉTENTEURS DE CONTRATS D'ARRANGEMENTS PRÉALABLES DE  
SERVICES FUNÉRAIRES OU DE SÉPULTURE**

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE

**LA COOPÉRATIVE FUNÉRAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL**

Vous venez de recevoir la proposition de la Coopérative Funéraire de l'Île de Montréal (la « Coopérative »).

Pour ceux qui sont membres de la Coopérative vous savez déjà que la Coopérative a reçu une offre d'achat de la Coopérative funéraire du Grand Montréal qui inclut notamment l'assumption par cette dernière de toutes les obligations de la Coopérative aux termes des contrats d'arrangement funéraires préalables.

**C'est pourquoi nous vous dispensons de produire une preuve de réclamation dans le cadre de la présente proposition.**

**Vous pouvez toutefois, sans y être obligés, vous présenter tout de même à l'Assemblée des créanciers dont la date, l'heure et l'endroit sont mentionnés aux présents documents.**

**Si vous aviez des questions d'ici là nous vous prions de contacter la personne suivante qui se fera un plaisir de répondre à toutes vos questions :**

**Par téléphone :**

**Me Marie-Claude Jarry**

**(514) 866-6743 poste 313**

**Par courriel :**

**[mcjarry@duntonrainville.com](mailto:mcjarry@duntonrainville.com)**

**N'oubliez pas de mentionner votre nom et votre adresse dans votre courriel pour que nous puissions valablement vous identifier.**